

Projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Monsieur le président, madame la ministre d'État, mes chers collègues, comme la plupart des députés du groupe socialiste, j'approuve le texte condamnant la dissimulation du visage dans l'espace public pour les femmes. J'approuve donc l'interdiction du voile islamique.

Cette pratique, venue du fond des âges, est intolérable du point de vue de la dignité de la femme, mais aussi du point de vue du principe de laïcité de la République, car, s'il ne nous appartient pas de trancher la question de savoir si ce précepte est une obligation musulmane ou un principe sectaire, le port de ce signe dans l'espace public est insupportable au regard des règles républicaines.

La laïcité, qui figure dès l'article 1^{er} de la Constitution, est l'expression de la notion française de République. Les grandes lois laïques ont été votées dans un contexte historique marqué par l'héritage de la chrétienté : la religion catholique était alors la religion dominante. La religion musulmane, quant à elle, est relativement nouvelle dans le paysage social de la France ; pour autant, rien ne justifie qu'un traitement spécifique lui soit réservé.

Le principe de laïcité est remis en cause par des sectes fondamentalistes se réclamant de l'islam, mais aussi par les religions chrétiennes et par le Président de la République lui-même. Ce dernier a manifesté à plusieurs reprises sa convergence avec les intégristes catholiques des milieux du Vatican, proches du Pape. Ainsi il y a eu récemment une tentative de réécriture du préambule de la Constitution, et nous avons dû interroger le Gouvernement sur la remise en cause du monopole de la délivrance des diplômes par l'université publique. Des références récurrentes sont

Par conséquent, un élargissement du débat à l'ensemble de la question de la laïcité est indispensable.

Ce sujet concerne en effet d'autres problèmes de la vie quotidienne, comme les cantines scolaires. L'expérience des chefs d'établissement et des élèves nous montre que l'on constate dans ces lieux des reculs inacceptables sur le plan de la laïcité. Je pense aussi au problème de la mixité à hôpital où, sous la pression de leur mari, certaines femmes refusent de se faire soigner par des hommes. Beaucoup d'autres problèmes encore appellent les républicains réunis dans cette assemblée à une défense plus intransigeante et plus globale qu'aujourd'hui du principe de séparation des Églises et de l'État. Pour prendre un dernier exemple, tout individu, fût-il préfet, doit pouvoir manifester librement ses choix religieux. En revanche, il n'est pas acceptable que, comme l'habitude en a été prise récemment, ces mêmes préfets participent à titre officiel, et en uniforme, à des cérémonies religieuses. La République doit, à travers leur personne, renvoyer une image de neutralité qu'ils n'incarnent malheureusement plus.

Finalement, madame la ministre d'État, le texte que vous nous proposez est donc trop partiel ; il ne traite qu'un aspect du problème puisé dans l'émotion de l'actualité de la remise en cause de la laïcité.

Tout au contraire, notre assemblée doit aller beaucoup plus loin, s'inscrire dans le long terme et conduire une réflexion entre tous les groupes politiques afin de définir, dans un consensus que nous appelons de nos vœux, un code de la laïcité. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.)*

